

## COMMISSION DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

### Compte-rendu de la réunion du 11 février 2025 – 13h

Cf liste d'émargement

<b>Membres ayant voix délibérative</b>		
<b>Enseignants</b>		
Représentant·e Droit	Anne-Sophie Chambost	Prés.
Représentant·e Économie	Jerôme Blanc	Prés.
Représentant·e Histoire	Jean Solchany	Prés.
Représentant·e Sciences de l'information et de la Communication	Valérie Colomb	Excusée
Représentant·e Science politique	Amélie Blom	Prés.
Représentant·e Langues	Aurore Portet	Prés.
Responsable Secteur Affaires internationales	Jérôme Blanc	Prés.
Responsable Secteur Affaires publiques	Harold Mazoyer	Prés.
Responsable Secteur Communication	Jean-Michel Rampon	Excusé
Responsable Secteur Territoire	Fabien Moudileno	Visio
<b>Étudiants</b>		
Représentant·e 1 <sup>re</sup> année campus Lyon	Matylde Eliasu	Prés.
Représentant·e(suppl)1 <sup>ère</sup> année campus lyon	Lalie Tissier	Prés.
Représentant·e 1 <sup>re</sup> année campus St Etienne	Ange Canuti	Visio
Représentant·e 2 <sup>e</sup> année campus Lyon	Elisa Jbilou	Prés.
Représentant·e 2 <sup>e</sup> année campus St Etienne	Alice Fournier	Visio
Représentant·e 4 <sup>e</sup> année campus Lyon	Margot Cario	Prés.
Représentant·e 4 <sup>e</sup> année campus St Etienne	Cléa Dubuisson	Visio
Représentant·e 5 <sup>e</sup> année campus Lyon	Alan Lefrancq	Abs.
Vice-président·e Étudiant	Gustave Bernard	Prés.
Représentant·e Liste A l'unisson	Rémi Kouevi	Prés.
Représentant·e Liste Solidaires	Nathan Robin	Prés.
Représentant·e Liste Écrivons demain	Jules Wachenheim-Schneider	Prés.
<b>Membres de droit sans voix délibérative</b>		
Directrice de Sciences Po Lyon	Hélène Surrel	Prés
Directrice des études et partenariats académiques	Albane Geslin	Prés.
Directeur des relations internationales	Jérémy Jammes	Excusé
Responsable des études	Laure Chebbah-Malicet	Prés.
Chargée de mission intégration étudiante	Sophie Fermigier	Excusée

Chargée de mission Vie étudiante	Lucie Andoni	Prés.
Responsable du 1 <sup>er</sup> cycle du campus St Etienne	Charlotte Dolez	Excusée
Responsable de la scolarité	Dominique Philippe	Prés.
<b>Invité·e·s</b>		
Coordonnateur de la Mobilité internationale	Nicolas Sigoillot	Prés.
Responsable des Affaires juridiques	Kévin Corbion	Prés.

### **1-Approbation du CR de la CEVE du 19 novembre 2024** (document transmis avec la convocation)

Le CR est approuvé à l'unanimité.

### **2- CVEC (bilan de l'utilisation des produits CVEC 2024 / cadrage des appels à projets 2025)**

Lucie Andoni fait la présentation du bilan des actions 2024 et du financement des projets 2025 (cf document joint).

### **3- Calendrier de l'année universitaire 2025-2026**

Albane Geslin présente le document qui sera soumis au vote du CA le 28 février 2025.

- À la suite de cette présentation, un représentant étudiant demande s'il est possible d'envisager de faire passer quelques examens avant Noël.

Albane Geslin indique qu'à l'occasion de la réforme de la maquette, une réflexion sera menée pour le calendrier d'examens, mais que pour l'année 25-26 il est difficile d'envisager cette évolution.

-Une étudiante souhaite savoir si les examens peuvent débiter le mardi plutôt que le lundi en janvier.

Laure Chebbah-Malicet indique que réflexion devra se faire en concertation avec le campus de Saint Etienne et en cohérence avec leur calendrier.

### **4-Inscription dans les diplômes d'établissement**

Albane Geslin présente les modalités d'inscription des 2<sup>ème</sup> année en entrée directe :

Il est actuellement possible qu'une étudiante ou un étudiant en 2A ED puisse faire un DE en 1an.

#### Constat :

Une fatigue chronique pour les étudiant-e-s due au planning très chargé entraînant des abandons fréquents et des problèmes pour faire les emplois du temps au niveau du service de la scolarité.

#### Proposition :

Il est proposé la révision de l'article 41 du REE et ne plus ouvrir aux étudiantes et étudiants en entrée directe 2A, mais ils /elles peuvent conserver l'accès aux langues rares (arabe, chinois, japonais, russe, portugais).

Le projet est discuté :

- Aurore Portet estime que le DELUSA pour les étudiantes et étudiants en entrée directe représente une véritable plus-value pour la mobilité.

Laure Chebbah-Malicet souligne qu'il est tout à fait possible de suivre les CO spécifiques aux DE..

- Interventions des représentants étudiants qui proposent que soit instituée une semaine accélérée pour « rattraper » la 1<sup>ère</sup> année du DE, ou qu'il soit possible de ne suivre que la moitié du programme, ou des cours en visio pré-enregistrés.

Laure Chebbah-Malicet précise que ces différents formats ne permettraient pas de validation du DE possible et cela reste complexe à gérer pour le service scolarité.

Hélène Surrel rappelle qu'il n'est pas possible d'imposer à aux enseignantes et enseignants un cours enregistré.

- Harold Mazoyer demande s'il serait possible de faire un certificat plutôt qu'un DE.

Il est mis en avant la complexité de ce dispositif.

La directrice indique que l'établissement a fait le choix de maintenir certains DE dont les effectifs sont faibles alors que cela représente un coût important.

- Aurore Portet demande si les enseignantes et enseignants impliqués ont-ils été interrogés ?

La direction des études indique que non du fait du faible effectif concerné et qu'il s'agissait, à leurs yeux, d'un problème plus administratif que pédagogique, visant à limiter les abandons en cours d'année par les étudiants et d'alléger la gestion des emplois du temps côté scolarité.

- Anne-Sophie Chambost se demande si une mise en ligne de cours de mise à niveau serait envisageable
- Jean Solchany propose la possibilité d'un allègement du programme- une bibliographie envoyée aux étudiant-e-s avec un test de connaissance
- Laure Chebbah-Malicet propose qu'on puisse envisager la nécessité pour les 2A ED de constituer un dossier, présenter une candidature et qu'il n'y ait pas une admission d'office afin de limiter le nombre d'étudiantes et d'étudiants et les risques de démission.

Étant donné l'ampleur des débats et l'impossibilité de parvenir à une solution satisfaisante, Albane Geslin propose que ce sujet soit reporté et réexaminé au moment des discussions des réformes de la maquette pédagogique.

Les membres de la CEVE valident cette proposition.

## **5- Information relative à la réforme de la maquette pédagogique du diplôme**

Une réunion a eu lieu le 21 janvier 2025 et une autre aura lieu le 20 février 2025.

Des groupes de travail sont constitués incluant des représentants étudiants.

Albane Geslin présente les questions transversales qui seront posées lors de cette journée :

o À quoi sert un IEP ? (à quoi sert l'IEP de Lyon ? En quoi notre école se démarque-t-elle des autres ?)

o Quelles compétences/connaissances souhaite-t-on que les étudiantes et étudiants acquièrent ?

o Quels sont les éléments fondamentaux/socle commun d'un cursus d'IEP ? (réflexion par discipline et par méthodologies)

o Quels sont les objets fondamentaux pluridisciplinaires ? (susceptibles de cours à plusieurs voix)

o Qu'est-ce qu'une lycéenne ou un lycéen qui arrive aujourd'hui à SPL ? (réflexion par discipline au regard du programme national)

o Quel est le profil d'une diplômée ou d'un diplôme de SPL ? Quelles connaissances et compétences fondamentales les étudiant-es estiment avoir acquises au terme de leur formation à SPL

o Quelle insertion professionnelle ?

o Pourquoi les étudiantes et étudiants viennent-ils-elles faire leurs études à SPL ?

Objectif attendu : réaliser un texte de cadrage sur les grands attendus de l'IEP, devant guider clairement l'élaboration précise de la réforme

Un élément à prendre en compte dans la réflexion : si les blocs de compétences ne sont pas une obligation légale, elle est une obligation « de fait ».

Albane Geslin indique la nécessité de monter en compétences en interne pour permettre la mise en place de ces blocs de compétences.

Sophie Fermigier connaît bien cette question ainsi qu'Anne Blanc Boge.

Amélie Blom demande si nous détachons ce projet de la réforme de la maquette pédagogique.

Hélène Surrel explique qu'il est nécessaire de partir de la fiche commune RNCP car elle est commune aux 10 IEP.

La fiche RNCP est déjà une approche par compétences.

La loi n'impose rien mais les documents d'évaluation HCERES imposent cette approche par bloc de compétences.

Aurore Portet propose le développement de badges infalsifiables pour permettre les certifications.

Hélène Surrel approuve et indique que l'établissement a d'ailleurs choisi cette méthode pour valider certaines compétences tel que le BA BA du climat avec le CNED.

## **6- Réforme de la pré-rentree 2A-4A 2025**

Actuellement la semaine est très lourde avec des cours intensifs sur 8,5 jours avec :

- Introduction au droit constitutionnel : 14h + 6h en autonomie
- Initiation à la sociologie politique : 16h + 4h en autonomie
- Introduction à l'économie : 12h + 3h en autonomie
- Initiation aux institutions administratives/droit administratif : 8h + 2h en autonomie
- Projet professionnel : 4h + 2h en autonomie
- Environnement documentaire : 1h30

47,5 h de cours en présentiel pour les 2A + 15h de travail en autonomie

50 h de cours en présentiel pour les 4A + 15h de travail en autonomie

Albane Geslin présente une proposition concernant un allègement de la session de pré-rentree.

Cette réflexion a été soumise aux enseignants intervenant dans ce dispositif, mais il n'y a pas eu de retour de leur part.

### Propositions :

-Suppression du travail en autonomie.

-Remplacement de l'introduction au droit constitutionnel par initiation au droit (soumis à l'approbation des membres du Collège disciplinaire Droit).

- Réduction du volume horaire des cours :

- Initiation au droit : 10h
- Initiation à la sociologie politique : 10h
- Introduction à l'économie : 10h
- Initiation aux institutions administratives/droit administratif : 8h
- Projet professionnel : 2h
- Environnement documentaire : 1h30

33.5h de cours en présentiel pour les 2A

38h de cours en présentiel pour les 4A

Aurore Portet questionne sur l'opportunité de rencontrer les étudiants 15 à 20 mn ou souhait d'un test de niveau de langue des 4A ED et de permettre d'élaborer des propositions en amont.

Nicolas Sigoillot interroge sur la possibilité de la mise en place de cours de soutien en anglais.

Pour Cléa Dubuisson (représentante étudiante sur le campus de St Etienne) la proposition d'un test lui paraît cohérent car elle constate qu'il y a des disparités de niveau de langues entre étudiant-e-s et certains n'ont pas fait de mobilité.

Elle souligne qu'il n'y a pas d'anglais renforcé sur le campus de St Etienne.

Aurore Portet insiste sur le fait de communiquer qu'il est attendu un niveau B2 et que dans le cas contraire, il y aura automatiquement de l'anglais renforcé.

Nicolas Sigoillot pense qu'il est tout à fait possible de voir directement le niveau des étudiants dans le cadre du cours.

Les représentants étudiants proposent que l'anglais renforcé en 4<sup>e</sup> année soit au 1<sup>er</sup> semestre plutôt qu'au 2<sup>ème</sup>.

Il est important de recentrer l'objectif principal de la pré-rentree : une acculturation aux principales disciplines de l'établissement.

En outre, Hélène Surrel précise que c'est une bonne préparation pour le Grand Oral.

Anne-Sophie Chambost est plutôt favorable au maintien de l'introduction au droit constitutionnel (et pas Initiation au droit).

Dans tous les cas, une bibliographie sera donnée avant les vacances d'été.

## **7- Réforme du SAS/Tronc commun de 5<sup>e</sup> année** (rentrée 2025, et rentrée 2026)

- Contexte :

La réflexion a été activée car le format actuel est critiqué par les enseignantes et enseignants et les étudiantes et étudiants.

### *Description du format actuel :*

Actuellement, tronc commun de 5<sup>e</sup> année (15 ECTS) =

Le SAS est concentré sur 8 jours à compter du lundi suivant la réouverture de l'IEP. Les cours sont dispensés en présentiel, distanciel et hybride et du travail en autonomie. Les étudiant-e-s en alternance doivent justifier 7 h de présence par jour. Le tronc commun est obligatoire pour valider le diplôme.

- 1 CF de tronc commun Droit et société 30h ; dispensé majoritairement en ligne (2h de présentiel en fin de semaine du SAS) - 5 ECTS
- 1 CF de secteur (secteur dans lequel l'étudiante ou étudiant était inscrit en 4<sup>ème</sup> année), 24h (12h de présentiel/hybride / 12h de travail en autonomie) - 3 ECTS
- 1 CF « insertion professionnelle-Droit du travail » : Cours magistral en présentiel et hybride, 9 h) - 1 ECTS
- Hors SAS :
  - Le Grand Oral organisé en fin de 4<sup>ème</sup> année -3 ECTS
  - « civilisations et les langues vivantes » -3 ECTS

### *Proposition de format du tronc commun de 5A pour la rentrée 2026-2027*

- Maintien du CF Droit et société (3 ECTS) dans sa forme actuelle, à savoir dématérialisée ; les étudiants pouvant disposer alors de plus de temps pour étudier les podcasts et l'évaluation pouvant avoir lieu dans un calendrier moins contraint (avant décembre de l'année n)
- Grand oral -3 ECTS.

- Mémoire / exposé de la recherche seraient toujours réalisés en fin de 4e année, tout comme le GO, mais dont la note serait affectée en 5e année - 7 ECTS.

La note de contrôle continu du séminaire de recherche demeurerait en revanche rattachée à la 4e année.

- Civilisation et langue vivante -2 ECTS.

En 2026-2027, le SAS se réduirait uniquement à 2h de présentiel/hybride du Cours commun et plus de cours en août.

Cette réforme permet que la session de Jury des 4A puisse se dérouler en juillet et les rendus des mémoires pourraient être légèrement décalés.

Disparition en 2026 des CF de secteur en 5ème année :

Il est envisagé d'intégrer les CF de Secteur en 4<sup>ème</sup> année, cette réflexion ayant lieu dans le cadre de la réforme de la maquette.

Il est rappelé que le tronc commun reste obligatoire, Hélène Surrel soulignant l'importance de conserver l'identité du diplôme

La réforme 26-27 implique une transition en 25-26 (pour assurer la transition entre 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année)

- suppression du cours de droit du travail (considéré comme intéressant mais dont le format - nécessairement magistral - est peu adapté aux besoins de la plupart des étudiants)
- allègement des CF de secteur : 12h en présentiel/hybride uniquement (disparition de la partie travail en autonomie, simplement remplacée par des références bibliographiques complémentaires)
- maintien du CF de tronc commun dans son format "podcasts" et proposition que la séance de 2h en présentiel/hybride soit placée en début de semaine et non en fin comme actuellement

→ cours lors de la 1re semaine suivant la réouverture de l'IEP

Cléa Dubuisson demande quand les étudiants sauront quels cours seront en hybride.

Albane Geslin répond que cela dépend des enseignants mais une communication sera faite avant la fermeture de l'IEP.

Hélène Surrel précise que les masters pourront commencer dès le 1<sup>er</sup> septembre pour s'adapter aux contraintes des formations en alternance car les structures prennent des contrats fin août/ début septembre et qu'un développement des formations en alternance est en cours.

Anne -Sophie Chambost estime que l'idéal de rendu de mémoires est avant la fermeture estivale de l'IEP.

Durant cette période transitoire, les étudiantes et étudiants en césure 25-26 devront nécessairement suivre le SAS à la prochaine rentrée (2025-2026).

## **8- Modifications du Règlement intérieur** (diverses dispositions)

Albane Geslin présente les propositions :

- Modification de l'article 29 relatif aux commissions pédagogiques :

Intégration des coordinateurs et coordinatrices de CDM à des CP

- Substitution de la mention du vice-président étudiant par les délégués de la vie associative (DVA) dans toutes les dispositions pertinentes.

- Modification de l'article 31 relatif à la Commission des études et de la vie étudiante :

Formalisation du statut de suppléant pour les étudiantes et étudiants représentants au CA.

- Modification de l'article 33.1 relatif à la composition de la Commission CVEC :

Il est apporté une précision concernant les représentants des élus étudiants qui sont désignés par leur liste, parmi ses élus titulaires ou suppléants et une clarification d'une formulation : « quatre représentants (titulaires + suppléants) des associations étudiantes élus par la CVA » est remplacée par « deux représentantes ou représentants des associations, élus par la Commission de la Vie Associative, disposant chacun d'une ou d'un suppléant... »

## **9- Questions diverses**

-Cléa Dubuisson souhaite connaître les outils concernant l'alternance -speed dating concernant TETRA. Fabien Moudileno présentera en Avril sur la procédure et assure la coordination pour TETRA / 5A

-Cléa Dubuisson demande si le double diplôme implique la rédaction de 2 mémoires.

-Comment faire apparaître une meilleure communication concernant les double diplômes ?

-Est-il possible de mettre en place un 1<sup>er</sup> cycle de coréen ?

Laure Chebbah-Malicet explique que c'est complexe et que peu d'étudiantes et étudiants sont intéressés. Par conséquent, il est prévu uniquement pour les 4A sous conditions (retour de mobilité et si bonne maîtrise).

Hélène Surrel explique que pour les cours de Chinois et Japonais des cours communs avec l'ENS ont été mis en place du fait du peu de nombre d'étudiantes et étudiants et que la constitution des emplois du temps est complexe.

Laure Chebbah-Malicet précise qu'il est possible de voir avec le CHELS

-Gustave Bernard demande s'il est envisagé la mise en place d'un grade de Licence, Sciences Po Paris ayant cette reconnaissance.

Hélène Surrel explique que Sciences Po Paris est un EPSCP, ce qui n'est pas le cas des autres Sciences Po. Sciences Po Lyon délivre un diplôme qui a une identité propre et vaut grade de master. Si l'établissement envisageait une modification de son statut, il y aurait le risque de devenir une simple composante et ainsi de perdre son identité. Des discussions existent à ce sujet mais la directrice pense qu'il serait contre l'intérêt de l'établissement de remettre en cause le décret de 1989.

La possibilité d'obtenir des attestations qui précisent le nombre d'ECTS obtenus existe ; il faudrait renforcer la communication à ce sujet, notamment via Moodle.

La réunion est close à 15h30.